

Dossier de presse

Prévention des risques majeurs

- *Présentation du plan communal de sauvegarde*
- *Information sur le nouveau système d'alerte « montée des eaux » de l'entrée sud de Cahors*



Mercredi 20 février 2019 à 9h

Salle des commissions - Hôtel de Ville - Cahors

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SOMMAIRE

> INTRODUCTION	P 3
> LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	P 4
> LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL (PCC)	P 5
> LA FORMATION DES MEMBRES DU PCC	P 6
> LA RÉALISATION D'UN DICRIM	P 7
> SYSTÈME D'ALERTE DES CRUES DU BARTASSEC	P 8

Contact : direction de la communication

05 65 20 89 45 ou 06 68 13 03 20

Photos : CSquassina - JMVincent - PLasvenes



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

INTRODUCTION

Le plan communal de sauvegarde a été adopté lors du conseil municipal du 17 décembre 2018. Obligatoire, son établissement relève de la responsabilité de la collectivité. Sur Cahors, la réflexion a conduit la commune à mettre en place des outils opérationnels qui œuvrent pour la prévention et facilitent l'organisation des interventions en situation d'urgence.

Ces outils se déclinent en :

- La création d'un Poste de Commandement Communal (PCC)
- La formation des membres du poste de commandement
- La réalisation d'un Dicrim (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- L'installation d'un système d'alerte des crues du Bartassec pour ce qui concerne le risque d'inondation torrentielle lié à ce ruisseau



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde, un outil de prévention (PCS)

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document qui comprend l'ensemble des documents nécessaires à l'intervention des acteurs communaux en cas de sinistre important.

Il constitue un outil préventif réalisé à l'échelle de la ville, pour planifier la gestion de crise des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques, sanitaires ou humains. **Son objectif n'est pas l'organisation des secours mais la coordination des moyens pour assurer l'information et la protection de la population.**

Il est fondé sur le recensement des vulnérabilités et des risques présents sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le Préfet) et des moyens disponibles (communaux ou privés) pour les affronter.

Les risques majeurs résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux sont posés.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves.

Quels sont les risques recensés sur Cahors

- Inondations
- Rupture de barrage
- La commune est exposée à la rupture :
 - o du barrage du Grand Val, temps d'arrivée de l'onde de submersion, 9h20, hauteur : 20m (par rapport au niveau du Lot),
 - o du barrage de Sarrans, temps d'arrivée de l'onde de submersion, 9h45, hauteur : 16m (par rapport au niveau du Lot).
- Potabilité de l'eau
- Mouvement de terrain
- Feu de forêts
- Evénement climatique (tempête)
- Transport de matières dangereuses
- Risque industriel
- Risque d'attentat



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

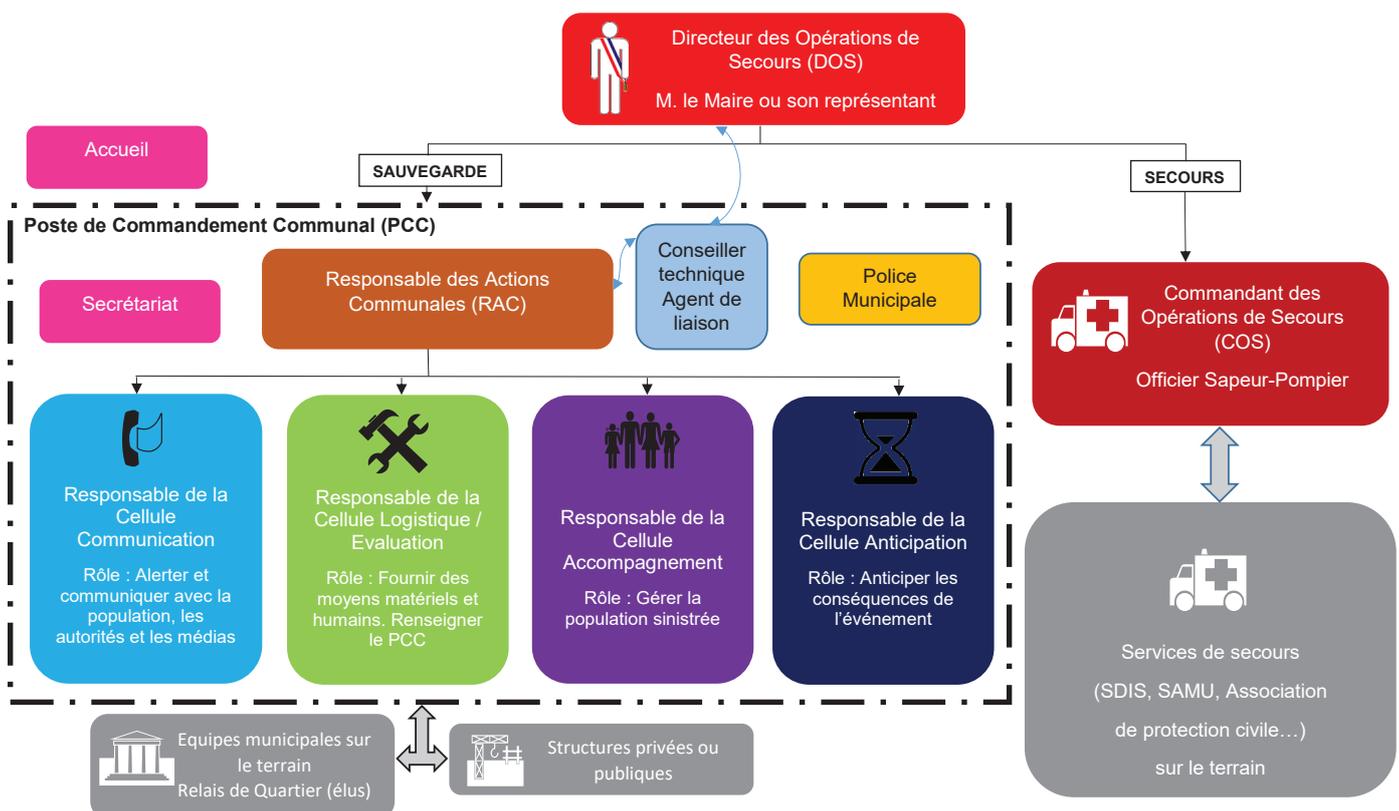
La création d'un Poste de Commandement Communal (PCC)

Composé d'élus (le maire ou un adjoint) et de directeurs (directeur général des services, responsables de la communication, de la police, du secrétariat général...), le PCC est une cellule opérationnelle qui se réunit en cas d'alerte pour assurer les principales missions suivantes :

- Alerter et informer la population,
- Renforcer les services d'urgence,
- Soutenir les populations (hébergement, ravitaillement, etc.),
- Informer les autorités.

La mission de cette cellule n'est pas d'assurer le secours mais de déployer les compétences qui sont les siennes pour favoriser la protection des populations (signer des arrêtés, mobiliser du personnel, réquisitionner des locaux, mettre en place des déviations...). Elle reste mobilisée ou mobilisable durant toute la durée du sinistre.

Le Poste de commandement communal



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La formation du PCC

La création du poste de commandement communal a engagé la Ville de Cahors dans une démarche d'accompagnement opérationnel à la prévention des risques majeurs. Formés par la société Gerisk, un organisme de prévention et de gestion des risques, les membres du PCC ont été formés théoriquement à l'utilisation du plan communal de sauvegarde puis quelques semaines plus tard, ont été soumis à un exercice de simulation. Ainsi, durant plusieurs heures, ils ont dû gérer une situation de crise : un camion transportant des produits inflammables étaient renversés au croisement de la D620 et du Pont Louis-Philippe. Mobilisés par des appels téléphoniques, les membres du PCC ont géré la situation suivant méthodiquement les étapes établies dans le plan communal de sauvegarde.

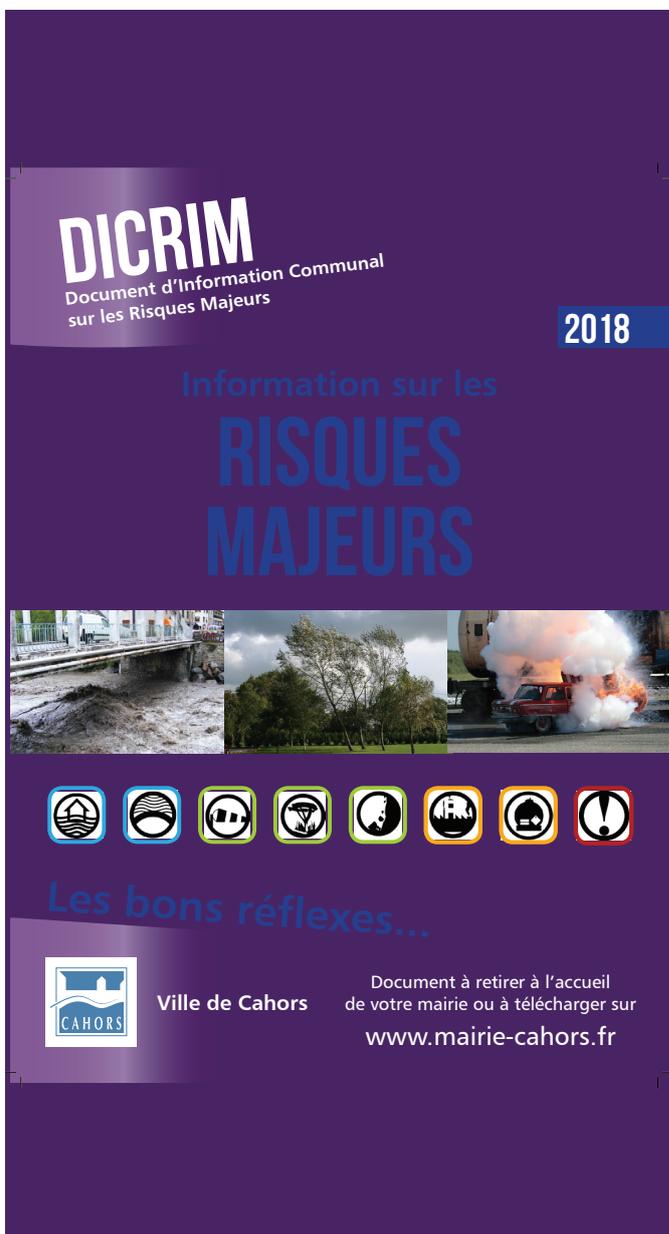
L'objectif des cet exercice de simulation consistait à :

- Apprendre à utiliser le PCS et à connaître son contenu,
- Echanger sur le rôle et les missions de chacun,
- Communiquer avec les services de secours et ceux de la Préfecture,
- Evaluer les capacités à s'organiser pour faire face à l'événement,
- Dégager les actions principales de la commune.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Dicrim, un outil d'information pour l'acquisition des bons réflexes



Consultable sur le site internet www.cahorsagglo.fr et disponible aux accueils de la commune, le Dicrim (document d'information communal sur les risques majeurs) est un livret qui recense les risques majeurs potentiellement dangereux sur le secteur communal. Il liste les zones les plus concernées, rappelle les antériorités de ces événements sur la commune et surtout établit les bons réflexes à adopter en cas d'alerte. Ces conseils résultent de cas pratiques adaptés à la commune qui, s'ils sont suivis, peuvent avoir un impact déterminant sur les secours.

Certains mauvais réflexes peuvent avoir des conséquences préjudiciables à la bonne organisation des secours. Par exemple, en cas d'événements graves impliquant des secours, le Dicrim rappelle qu'il ne faut pas aller chercher ses enfants à l'école (les services de l'éducation nationale disposent de procédures propres afin de sécuriser les élèves). Le trafic engendré par les déplacements des parents pourrait perturber la circulation et l'accès des pompiers ou de la police sur les lieux du sinistre.

Enfin, le Dicrim donne des conseils pratiques pour bénéficier d'une information en temps réel (donner son numéro de téléphone au service de l'eau qui possède un listing informatique mobilisable sur toute la commune ou quartier par quartier, conserver une radio à pile en état de marche, ne pas téléphoner...). Le dicrim reprend pour partie les éléments d'information diffusés sur les sites du gouvernement et invite à consulter ces liens.

S'informer est un acte de résilience qui permet d'apprendre à vivre avec le risque aussi faible soit-il.

www.risques.gouv.fr

www.reperesdecruces.developpement-durable.fr

www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines#/

www.encasdattaque.gouv.fr

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



La mise en place d'un système de surveillance et d'alerte des crues du Bartassec

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La rédaction du plan communal de sauvegarde a encouragé la commune, déjà concernée par plusieurs crues, à mettre en place un système de surveillance et d'alerte des crues du Bartassec. Le système consiste en l'implantation de cinq stations de mesure hydropluviométrique.

Elles se situent :

- A Cahors au Roc de l'Agasse
- A Trespoux-Rassiels
- Au Montat
- A l'aérodrome à Cahors sud
- A Labastide-Marnhac

En cas de fortes précipitations et de passage en état de vigilance ou en état d'alerte, un SMS est envoyé sur les téléphones portables des agents d'astreinte. L'état d'alerte est aujourd'hui désigné comme seuil de vigilance. L'analyse des données pendant les deux années à venir vont permettre d'affiner le seuil d'alerte et le cas échéant de déterminer un second seuil dit de préalerte.

En cas d'alerte :

Le système envoie un message par voie GSM aux personnes d'astreinte (élus et agents), Une fois l'information reçue, ces personnes se concertent et décident de l'action à mener, Une personne est désignée pour assurer le suivi de l'évolution de l'état de la montée des eaux sur la plateforme internet et tient informé le reste du groupe toutes les demi-heures. Si le poste communal de commandement est sollicité, cela active le processus prévu au titre du plan communal de sauvegarde. Les maires du Montat et de Labastide-Marnhac sont également prévenus.

Le PCC saisit si nécessaire le service informatique qui activera la base de données permettant de prévenir par SMS les résidents du site et acteurs économiques de l'entrée sud de Cahors concernés par le risque.

Premier dispositif concret de l'entrée sud

Ce nouveau dispositif constitue une action concrète prévue dans le cadre de la feuille de route ministérielle datant de 2011 – 2012 par laquelle l'Etat proposait les modalités de requalification hydraulique, urbaine et commerciale de l'entrée sud de Cahors. Issue de la démarche projet « ateliers nationaux territoires économiques », cette feuille de route avait permis à Cahors, seule ville du sud de la Loire retenue, de mobiliser les acteurs locaux (Etat, chambres consulaires, Ville de Cahors...) et de bénéficier d'une expertise nationale (urbanistes...) indispensable à la résolution de la complexité hydraulique de l'entrée sud. Alors que la **subvention de 6 millions d'euros récemment obtenue pour recomposer cette entrée de ville servira de façon très opérationnelle**, le projet (acquisition, démolition...), la mise en place du système d'alerte constitue un outil de première importance, indispensable pour prévenir un phénomène hydraulique par nature très imprévisible (risque torrentiel). Il sert aussi d'instrument d'information des populations concernées et participera de l'acculturation des acteurs au risque.